

Arrêté d'enquête publique en vue de la désaffectation et de l'aliénation d'une parcelle du domaine public communal et de la désignation d'un commissaire-enquêteur

Le Maire de la commune de Loyat ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu L'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 R 134-10 et R 134-14 et suivants ;

Vu la délibération CM20240326 du 26 mars 2024 validant le lancement de la procédure de déclassement de cette parcelle, et l'ouverture d'une enquête publique ;

Considérant le projet de désaffectation et d'aliénation d'une parcelle du domaine public communal situé à la CADOIS, jouxtant les parcelles ZA 132- ZA 201 – ZA 202 - ZA205 – ZA206 – ZA208– ZA 228 – ZA 229 ;

Arrêté

Article 1er : Une enquête publique relative au projet de déclassement de la parcelle du domaine public communal située à la CADOIS, jouxtant les parcelles ZA 132- ZA 201 – ZA 202 - ZA205 – ZA206 – ZA208– ZA 228 – ZA 229, aura lieu sur le territoire de la commune de Loyat du 28 octobre 2024 à 14H au 13 novembre 2024 17H inclus, soit 17 jours ;

Article 2 : Mme Anne-Marie CARLIER, Directrice d'un établissement industriel en retraite est désignée comme Commissaire-enquêteur ;

Article 3 : Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Loyat pendant toute la durée de l'enquête du 28 octobre 2024 à 14H au 13 novembre 2024 17H inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sauf les jours fériés soit :

Lundi et mercredi : de 14H à 17H30

Mardi, jeudi, vendredi : de 8H30 à 12H30 et de 14H à 17H30

Afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Mme le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre ;

Article 4 : Le Commissaire enquêteur recevra en personne, en mairie de Loyat les observations du public les :

Lundi 28 octobre 2024 de 14H à 17H

Mercredi 13 novembre 2024 de 14H à 17H

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Loyat avec ses conclusions ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01 OCT. 2024

ID : 056-215601220-20241001-A20241001-AR

Article 6 : Le Conseil municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la préfecture. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée ;

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci ;

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du Morbihan et à Mme le Commissaire-enquêteur.

Fait à Loyat le 1^{er} octobre 2024,
Le Maire,
Didier BOURNE.

